

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-02 - BUDGET DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE GUJAN-MESTRAS : BUDGET PRIMITIF 2018**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Conformément aux articles L.133-8 et R.133-15 du code du tourisme et R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme de Gujan-Mestras doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la suite du débat d'orientation budgétaire 2018 qui s'est tenu lors du Comité de Direction de l'EPIC le 20 octobre dernier, les membres de l'EPIC examinent le budget primitif 2018 le 8 décembre. Ce document est joint à la présente délibération.

**Au niveau des recettes d'exploitation dont le montant s'élève à 689 915 €, il est prévu:**

- Maison de l'Huître	169 000 €	25% des recettes
- Camping municipal de Verdalle	325 115 €	47 % des recettes
- Office de Tourisme	40 300 €	6% des recettes
- Balade des 7 Ports	500 €	
- Taxe de séjour	93 000 €	13% des recettes
- Atténuation de charges	27 000 €	4% des recettes
- Subvention FEAMP	15 000 €	2 % des recettes

Afin d'équilibrer le budget primitif 2018, il est inscrit en complément des recettes directement générées ou perçues par l'EPIC, une subvention de la Ville de Gujan-Mestras pour un montant de 20 000 € (3% des recettes) . Cette subvention est en diminution de 50 % par rapport à 2017

(40 000 €).

**La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 689 915 €.**

*Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 011	Charges à caractère général:	249 625 €
- Chapitre 012	Charges de personnel:	404 490 €
- Chapitre 65	Autres charges de gestion courante:	700 €
- Chapitre 66	Charges financières:	1 200 €
- Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 500 €
- Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections:	21 355 €
- Chapitre 023	Virement à la section d'investissement :	11 045 €

*Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 70	Vente de produits, prestation de services :	534 915 €
- Chapitre 75	Autres produits de gestion courante:	93 000 €
- Chapitre 013	Atténuation de charges:	27 000 €
- Chapitre 77	Subvention et produits exceptionnels:	35 000 €

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections: 21 355 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 11 045 €

*Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 70 Vente de produits, prestation de services : 534 915 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante: 93 000 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges: 27 000 €
- Chapitre 77 Subvention et produits exceptionnels: 35 000 €

**La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 46 400 €.**

*Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 2 000 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 38 600 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 5 800 €

*Les recettes d'investissement sont réparties comme suit:*

- Chapitre 016 Emprunts : 14 000 €
- Chapitre 028 Amortissements des immobilisations : 21 355 €
- Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation : 11 045 €

**Le budget primitif 2018 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras s'équilibre donc globalement à 736 315 €.**

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2018 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras tel que présenté.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



**Publication le** 22 décembre 2017  
**GUJAN-MESTRAS le** 22 décembre 2017